

La SMEREP s'interroge sur le calendrier choisi par le gouvernement et s'inquiète des conséquences sur la qualité du service rendu aux étudiants

Pourquoi une telle urgence ? En refusant d'accorder aux mutuelles étudiantes une période de transition pour préparer le transfert vers le régime général de la Sécurité sociale dans les meilleures conditions possibles, le gouvernement prend la responsabilité de dégrader durablement la qualité de service rendu aux étudiants et de porter gravement atteinte à l'emploi dans les mutuelles qui n'auront pas le temps d'adapter leur modèle économique.

Suite à l'annonce, ce jour, du Premier ministre et de la ministre de l'Éducation supérieure de rattacher les étudiants au régime général de la Sécurité sociale dès la rentrée 2018, la SMEREP questionne l'urgence du gouvernement à mettre en œuvre cette promesse électorale d'Emmanuel Macron. Selon Hadrien Le Roux, Président de la SMEREP, « *Le régime étudiant a déjà été réformé il y a deux ans, aucune urgence n'existait, cette précipitation est à la fois incompréhensible et dangereuse.* »

La SMEREP rappelle qu'il lui paraît impossible que la sécurité sociale puisse répondre dès la rentrée prochaine aux attentes et aux besoins des étudiants. Elle s'interroge ainsi sur la capacité du régime général à mettre en place dès 2018, même en partie, la palette de services que la SMEREP propose aux étudiants tels que les accueils ouverts le soir et le week-end, l'accueil des étudiants étrangers par des conseillers multilingues ou encore la présence dans les écoles et universités de chargés d'information pour apprendre aux étudiants le fonctionnement de leur système de protection sociale.

La SMEREP rappelle que les mutuelles étudiantes sont des entreprises qui se voient imposer un changement brutal de leur modèle dans un délai irréaliste. Pour ces entreprises qui emploient environ 600 personnes, l'impact de la réforme se traduira en termes financiers, comme, par exemple, les coûts importants qu'entraînera la nécessité de réorganiser complètement les systèmes informatiques.

La SMEREP rappelle que les mutuelles étudiantes n'ont pas démerité, loin de là ! Depuis leur création, il y a 45 ans, elles n'ont cessé de développer des services adaptés aux besoins des étudiants, malgré des conditions économiques tendues. « *Consciente de cela, la SMEREP a accepté sans négociation la baisse des remises de gestion sans revoir la qualité de service offerte à ses affiliés.* » ajoute Hadrien Le Roux. La SMEREP est convaincue que les mutuelles étudiantes ont un rôle clé à jouer dans la prévention et l'éducation à la santé, légitimé par un savoir-faire acquis en plus de 45 ans.

La SMEREP souhaite cependant que cette réforme soit l'occasion de réunir l'ensemble des acteurs actuels afin de définir les moyens d'intensifier l'effort de prévention et les conditions d'accès effectif aux droits des étudiants, notamment les plus éloignés des mécanismes de solidarité.

Active depuis 45 ans, la SMEREP gère le Centre 617 de Sécurité sociale étudiante. Administrée par des étudiants pour des étudiants, elle est présidée par Hadrien Le Roux. La SMEREP est la 1^{ère} Sécurité sociale étudiante de proximité avec plus de 235 000 affiliés en Île-de-France. C'est un acteur majeur en terme de prévention santé auprès des étudiants et des lycéens avec la mise en place d'actions adaptées à leur problématique de santé, dans les facs et écoles. Plus d'informations : www.smerep.fr

Contact presse :

Marjorie Rigouste - 01 44 37 22 47 / 06 70 98 11 06 – marjorie.rigouste@we-agency.fr